

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. HELIE

**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. J.P. GILLOT - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX

**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Quartiers de Pouilly – Classement de voies dans le domaine public communal**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 mai 2006, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir différentes voies situées dans les quartiers de Pouilly et d'engager les formalités administratives préalables à leur classement dans le domaine public communal.

Il s'agit des voies suivantes :

- rue Georges Simenon
- rue Georges Bernanos
- avenue Albert Camus
- allée Pierre Meunier (partie)
- rue Jean Giono
- rue Saint-John Perse
- allée Marcel Aymé
- boulevard Winston Churchill (partie)
- rue René Char (partie)
- rue Pierre Mendès France
- rue Marguerite Yourcenar
- allée Félix Eboué (partie)
- rue Alphonse Daudet (partie)
- allée Jean Giraudoux (partie)
- rue André Gide
- boulevard Montaigne (partie)
- rue Henri Matisse
- rue Pierre-Joseph Magnin (partie).

L'enquête publique s'est déroulée du 20 septembre au 4 octobre 2006 inclus. Aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ou formulée au commissaire-enquêteur, qui a émis un avis favorable au classement envisagé.

Afin de régulariser la situation foncière de ces voies, représentées sur les plans joints au rapport, il est proposé de les classer dans le domaine public communal.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider le classement dans le domaine public communal des voies situées dans les quartiers de Pouilly, telles que décrites dans le rapport et représentées sur les plans ci-joints;

2° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27/09/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

27 SEP. 2007



